Règlement Graphique

LA MOTTE-SERVOLEX
Hameaux Ouest

Secteur Urbain

Approuvé le 18 décembre 2019

Modification n°3 : vu pour être annexé à la délibération du 09 novembre 2023
Mise en compatibilité n°1: arrêté préfectoral du 05 mai 2023

ECHELLE : 1/3000

0 50 100 200 Mètres

N

NB : Le règlement graphique est mis à jour uniquement dans les limites communales

Périmètres
Zonage
Cadastre
Parcelles
Bâtiments
Éléments patrimoniaux, environnementaux et paysagers
Alignements d'arbres et haies à préserver
Mises à alignement des constructions
Cheminement piétons/cycles sécurisé ou à créer
Voies, chemins, sentiers publics à conserver et à créer (L123-1-5 6)
Linéaires commerciaux
Linéaires commerciaux de détails
Espace Boisé Classé
Secteurs paysagers à protéger
Espaces paysagers protégés
Enveloppe urbaine d'intérêt
Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
Zones humides
Falaise de hauteur maximale
Arbre remarquable
Bâtiment pouvant changer de destination
Bâtiment susceptible de changer de destination vers les autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire
Bâtiment susceptible de changer de destination vers les commerces et les activités de service
Bâtiment susceptible de changer de destination vers de l'hébergement et des équipements d'enseignement, de santé et d'action sociale
Chalets d'alpage susceptibles de changer de destination mais être reconstruits
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
Bâtiment agricole
Secteurs de projets
Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
Secteur de projet ou réserve dont le projet d'aménagement global (PAPAG) avec une durée maximale de 5 ans à partir de la date d'approbation
Sectteur de taille et de capacité d'accès limitées (STECAL)
Emplacement réservé (ER)
Secteurs de risques
Aléa moyen ou fortsur identifié au PPZ
Aléa fort identifié au PPZ
Aléa moyen ou faible identifié au PPR
Aléa fort identifié au PPR
Risque technologique identifié
Secteur soumis à condition spéciale de constructibilité au titre du R151-34 du Code de l'urbanisme

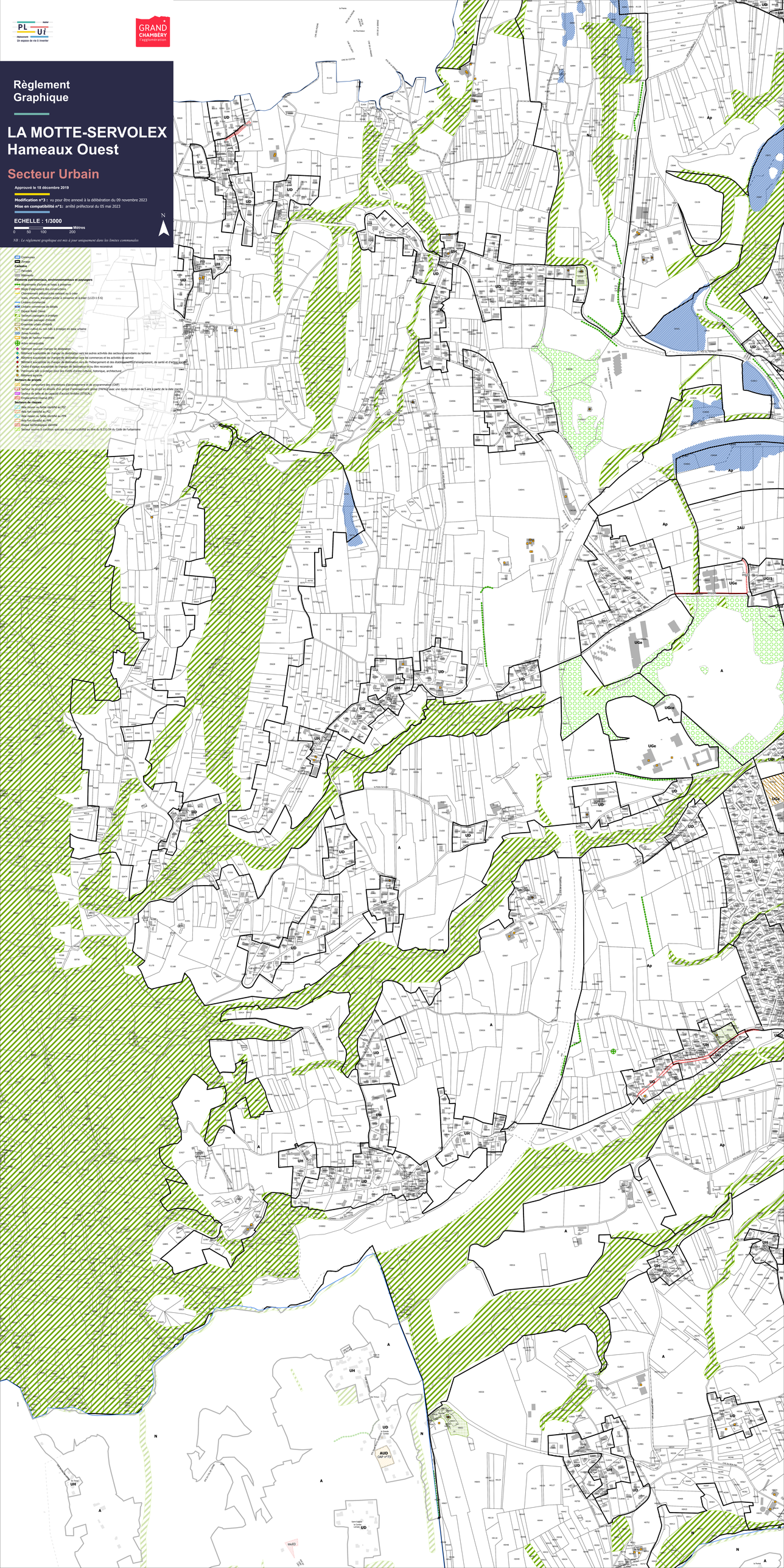
UD
UH
UHi
UGi1
UGe
2AU
Ap
A
N
Nc
AUD
(OAP n°13)
Le Pontet
Les Fournieux
Le Petite Savoyde
Les Bouchets
Les Bouchets Dessus
Les Bouchets Dessous
Les Bouchets Dessous
Les Bouchets Dessous